

GEL DOUCHE NEUTRE

Date d'impression : Juin 2014

Version n°1

Date de révision : 17/06/2014

- Nom du produit : GEL DOUCHE NEUTRE
- Responsable de la mise sur le marché : SOLIBIO SARL  
98 avenue Saint Eloi  
87110 SOLIGNAC  
Tél : 05-55-00-63-43  
[contact@solibio.eu](mailto:contact@solibio.eu)  
[www.solibio.eu/](http://www.solibio.eu/)
- Principe : Gel liquide corps et mains obtenu par saponification à froid d'huile de tournesol et de potasse.  
Formulé sans parfum.
- Performances : Contient plus de 30% d'agents lavants (- de 15% chez les produits concurrents). Il ne doit donc pas être surdosé, ce qui le rend économique.  
Sans huiles essentielles, il convient pour des personnes présentant des allergies aux huiles essentielles ou pour les enfants de moins de 7 ans.  
Il est également recherché par les personnes voulant élaborer leur propre parfum de gel douche.  
Garanti sans huile de palme, sans dérivés pétroliers, sans conservateur (paraben, benzoate de sodium) ni additif, sans huile de coco et dérivés (lauryl sulfate, lauryl glucoside...).  
Aucun danger pour l'environnement et pour l'homme dans les conditions normales d'utilisation et non inscrit au tableau des produits pouvant entraîner des maladies.
- Certification : Cosmétique biologique I305, Qualité France
- Utilisation autorisée de la préparation : Gel liquide corps et mains
- Type de préparation : Liquide gélifié de couleur jaune clair à orangé
- Numéro de lot et DLUO : Se référer au flacon
- Numéro d'appel d'urgence : SAMU : 15  
POMPIERS : 18  
Centre antipoison PARIS : 01-40-05-48-48  
Centre antipoison LYON : 04-72-11-69-11  
Centre antipoison MARSEILLE : 04-91-75-25-25
- Mode d'emploi : Pour le lavage des mains et du corps, il est conseillé d'utiliser le gel douche sur peau mouillée, de masser puis de rincer à l'eau claire.
- Nettoyage : Nettoyage à l'eau

GEL DOUCHE NEUTRE

Date d'impression : Juin 2014

Version n°1

Date de révision : 17/06/2014

- Protection :

Ne pas ingérer. Ne pas appliquer sur le visage.  
En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées puis rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.  
Éviter le rejet en grande quantité dans l'environnement.  
Éliminer l'emballage vide et/ou le produit non utilisé dans des conteneurs appropriés et étiquetés conformément aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur pour l'élimination.
  - Stockage :

Conserver et stocker le produit à l'abri du gel.
-